

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mardi 8 avril 2025

Présidée par Monsieur Claude Comeau, maire

2025-04-152

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 931-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 931 RELATIF AUX NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À ABROGER L'ARTICLE RELATIF AUX CAMÉRAS ET AJOUTER DES NORMES RELATIVES AUX ARBRES

Considérant que le *Règlement n° 931 relatif aux nuisances* et ses amendements en vigueur s'appliquent sur tout le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 sous la résolution 2025-03-100, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 931-03 modifiant le Règlement n° 931 relatif aux nuisances, tel qu'amendé*, de façon à abroger l'article relatif aux caméras et à ajouter des normes relatives aux arbres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE